

GRS

Examens des modules « Exécution » et « Difficulté »

Châlon sur Saône

Dimanche 2 février 2020

Le Comité régional organise un examen de **juges GRS** :

| | |
|---|---|
| Organisateur | Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté et Commission Technique Régionale |
| Public concerné : | Age : 14 ans minimum dans l'année civile de l'examen (2020) Pré-requis : avoir assisté aux journées de formation des modules concernés et Avoir été admise à l'issue des examens théoriques des modules Difficulté parties a / b et / ou Exécution le 12-01-2020 ou lors de la saison 2018-2019 |
| Contenu : | Examens pratiques Exécution et Difficulté: 20 enchaînements Individuelles, 10 duos et ensembles à noter sur vidéos. |
| Lieu, dates et horaires : | Lieu : Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry 71100 CHALON SUR SAONE – Lien vers carte Date-s : 02/02/2020 Horaires : Module « Exécution » - Accueil : 09 h 15 – Début : 09 h 30 – Fin : 12 h 00 Module « Difficulté » - Accueil : 13 h 15 – Début : 13 h 30 – Fin : 18 h 00 |
| Conditions de repas et d'hébergement : | Repas tiré du sac si arrivée avant l'horaire d'examen |
| Amener : | De quoi prendre des notes |
| Contact le jour du stage | GONTHEY Laurence – 06 15 33 18 95 |
| Inscription : | <ul style="list-style-type: none"> • Date limite d'inscription : 28/01/2020 • Date limite de retour des autorisations et de règlement : 29/01/2020 • Coût : 10 € par module (20 pour l'ensemble) • Nombre minimum de stagiaires : 4 Nombre maximum de stagiaires : 10 <p>Possibilité de s'inscrire directement sur le site internet - (pour les associations de Bourgogne-Franche-Comté)* Préciser dans le champ « remarque atelier » les modules choisis À régler à l'inscription par chèque – libellé à l'ordre de : FSCF – Comité régional B-FC ou virement (RIB) Code à indiquer avec le paiement par chèque ou virement : GRS-JUGES-02/02/2020 Aucune inscription n'est prise en compte sans règlement. Pour renvoyer la fiche d'inscription par courriel ou pour toute demande d'information concernant les stages : stages@fscf-bfc.fr</p> |
| Autorisation parentale : | À joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus. Elle est accessible « pré-remplie » lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations - Formulaire vierge |

* Pour toute inscription par internet un accusé de réception est envoyé directement (après la saisie si inscription papier) aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association).

* [Mode d'emploi pour s'inscrire depuis l'instance internet](#)

Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter au Comité Régional.

Avec nos cordiales salutations.

Marc LÉCHENNE
Président du Comité Régional
Jean-Pierre ARNOUD
Chargé de formation

GONTHEY Laurence
Responsable-s de commission